

Synthèse « Eolien Offshore »

Synthèse n°12 – Préfecture de la région Bretagne, le 19 mai 2011

Contacts : Yvan Guiton, Chargé de mission Mer auprès du Préfet de Région,
yvan.guiton@bretagne.pref.gouv.fr, tél. : 02 99 02 17 66.

Missions de la Préfecture de Région dans le cadre de ce dossier

▪ Définition de la zone d'implantation

Au printemps 2009, l'Etat a demandé au préfet de la région Bretagne de mettre en place une instance de concertation et de planification rassemblant l'ensemble des parties prenantes et des usagers de la mer. L'objectif était de définir des zones propices ou non à l'installation de parcs éoliens offshore. Après plusieurs mois de concertation une zone de 190 km² a été proposée au large de Saint-Brieuc et transmis au ministère de l'écologie. Le secteur situé au large de la pointe du Grouin (Saint-Malo) n'a finalement pas été retenu.

▪ Organisation de la consultation sur les conditions de l'appel d'offre

Le 18 avril 2011, les différents acteurs locaux se sont réunis à l'initiative de la Préfecture afin de finaliser le cahier des charges qui sera remis aux opérateurs participants à l'appel d'offre. Les modifications à apporter au projet de conditions de l'appel d'offres ont été remontées au Ministère. Jugées pertinentes, elles impliquent une refonte du cahier des charges. Aussi, le calendrier qui prévoyait le lancement de l'appel d'offre mi-mai sera décalé d'un mois.

▪ Un avis sur les dossiers des porteurs de projets

Le candidat qui répond à l'appel d'offre présente son projet et rédige plusieurs notes. Certaines d'entre elles sont soumises pour avis par le candidat au préfet de région. L'avis du préfet est joint au dossier du candidat et est également envoyé à la Commission de Régulation de l'Energie¹.

▪ Mise en pace d'une instance de concertation

Une instance de concertation sera mise en place sous l'autorité du représentant de l'Etat dans le département des Côtes d'Armor à l'issue de l'appel d'offres. Elle aura pour objet de coordonner l'ensemble des procédures administratives à mener pour l'obtention des autorisations nécessaires à la construction et à l'activité du parc et assurera le suivi de son fonctionnement jusqu'à la fin de son titre de concession afin de permettre la concertation sur les mesures d'adaptation nécessaires à la cohabitation des différentes pratiques du milieu maritime.

¹ Autorité administrative indépendante chargée de veiller au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz en France

Le contenu du projet des conditions de l'appel d'offre

En attendant la version définitive du cahier des charges, certains éléments peuvent être présentés. Il sera tenu compte, en plus des conditions de réalisations économiques et environnementales, de la qualité du projet de développement industriel et social intégrés aux dossiers de candidature. Chaque offre se voit attribuer une offre sur 100 points (la grille ci-contre est amenée à évoluer suite à la consultation) :

Critères	Note maximale	Détail du critère
Prix	40	
Volet industriel	40	Capacités de production (12) Impacts des activités industrielles (8) Maturité du projet-réduction des risques (18) Recherche et développement (2)
Activités existantes et environnement	20	Minimisation de l'emprise de l'installation sur le domaine maritime (10) Impacts sur les activités existantes (4) Réduction des impacts sur l'environnement (4) Suivi environnemental (1) Démantèlement (1)

Un autre aspect a émergé lors de la consultation et sera peut-être intégré à la version définitive : la prise en compte de l'activité touristique.

Réponse à la problématique du Groupe de travail

▪ Port : un choix à faire

Deux choix semblent possibles au vu des contraintes des industriels. D'une part, le port de Loguivy, avec les aménagements tels que présentés par Yannick Hemeury (voir synthèse n°3). D'autre part, le port de Saint Quay présente des atouts intéressants. Cependant, au-delà de ces éléments, d'autres peuvent intervenir dans la prise de décision des porteurs de projet. Notamment, à Saint-Quay, les bateaux de maintenance seront à côté des bateaux de pêche. Dans les deux cas, des ambiguïtés sont à lever au plus vite pour être lisible auprès des porteurs de projet : les problèmes de place sont-ils solubles à Saint-Quay ? Comment les aménagements sur Loguivy peuvent-ils être financés ?

▪ Filière industrielle : des opportunités à saisir

Au niveau de la phase de construction, les entreprises costarmoricaïnes sont de taille réduite par rapport aux besoins. Pourtant, les savoir-faire existent. Il peut être intéressant de trouver des partenaires, créer des alliances, acquérir des licences auprès des gros industriels. Par ailleurs, il faut imaginer les montages financiers. Enfin, les entreprises costarmoricaïnes doivent se rapprocher de la future zone de construction. Bretagne Pôle Naval a un rôle d'accompagnement des entreprises bretonnes dans cette voie (voir synthèse n°9). Plus globalement, il y a nécessité de jouer ensemble la carte bretonne pour le port de construction.

En conclusion, il faut être capable de proposer aux porteurs de projet une solution simple, globale et évidente à partir des échanges et de la concertation.

En savoir plus :

Site Internet de la Préfecture de Bretagne : <http://www.bretagne.pref.gouv.fr/>

Le projet des conditions de l'appel d'offres soumis à consultation du 1^{er} au 28 février 2011 : <http://bretagne.gouv.fr/layout/set/print/Dossiers/Les-eoliennes-en-mer>